

PRINCIPALES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF TENU LE 16 FÉVRIER 2022

Dans le but de partager les réflexions réalisées par les comités internes et d'enrichir la vie syndicale, vous retrouverez des explications supplémentaires sur les rapports des réunions du comité exécutif.

COMITÉ FINANCES

Le comité exécutif a pris connaissance et a entériné le rapport et les recommandations du comité des finances dont la rencontre a eu lieu le 9 février 2022.

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE

Les produits et les charges de la Fédération de l'UPA de la Montérégie sont présentés aux membres et se détaillent comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits	3 357 040 \$	2 902 199 \$
Charges	3 344 868 \$	2 796 129 \$
Surplus / (Déficit)	12 172 \$	106 070 \$

Les revenus et les charges sont comparés à ceux de l'année passée à pareille date et au budget. Les écarts dégagés sont analysés et présentés aux membres. Les principaux écarts pour les revenus s'expliquent par l'augmentation du financement syndical à cause d'une augmentation des contributions et des cotisations, par l'augmentation de revenus du Centre d'emploi agricole notamment pour la main-d'œuvre agricole et par l'encaissement à jour des sommes provenant des projets en agroenvironnement. Quant aux charges, les principaux écarts s'expliquent par une augmentation des dépenses pour les rencontres tenues par les instances et les comités ainsi qu'une augmentation des salaires et des frais de bureaux.

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Le comité exécutif a pris connaissance et a entériné le rapport et les recommandations du comité Environnement dont la rencontre a eu lieu le 11 février 2022.

EFFAROUCHEMENT – SAISON 2022

Un bilan de la saison d'effarouchement 2021 est présenté de même que les informations pertinentes pour le lancement de la saison 2022.

RECOMMANDATION :

- De reconduire le Programme d'effarouchement des oiseaux migrateurs en milieu agricole pour le printemps 2022.



ÉTUDE DE LA RÉOLUTION NUISANCES DANS LES CHAMPS

Le Syndicat de l'UPA de Vallée maskoutaine demande à la Fédération de l'UPA de la Montérégie :

- De trouver des solutions rapides et efficaces pour diminuer la présence des animaux de nuisance dans les champs.

RECOMMANDATION :

- Que la Fédération fasse les représentations nécessaires à la Table régionale de la faune afin de trouver des solutions pour diminuer la présence des animaux de nuisance dans les champs.

ÉTUDE DE LA RÉOLUTION PROTECTION DES BERGES

Le Syndicat de l'UPA de Vallée maskoutaine demande à la Fédération de l'UPA de la Montérégie :

- D'interpeller les municipalités qui longent la rivière Yamaska pour qu'elles protègent les berges afin que cela n'ait pas de conséquences sur le milieu agricole.

Des discussions ont lieu sur le rôle des syndicats locaux dans ce dossier. Les membres du comité proposent de bonifier la recommandation de façon à impliquer les autres syndicats pouvant être affectés par cette même situation (perturbation de la faune et de la flore, effet néfaste sur le drainage agricole et fragilisation des berges par la vitesse de certaines embarcations). De plus, l'expertise d'autres OBV pourrait être mise à contribution.

RECOMMANDATION:

- Puisqu'il s'agit d'un dossier spécifique à la MRC des Maskoutains, retourner la résolution au Comité de coordination des deux syndicats locaux de la MRC des Maskoutains. Leur proposer d'interroger les autres syndicats locaux longeant la rivière Yamaska afin de valider si les producteurs agricoles vivent les mêmes problématiques. Les inviter à collaborer avec le monde municipal, l'OBV Yamaska et leur député fédéral. S'informer auprès du COVABAR qui travaille déjà depuis longtemps sur ce dossier pour la rivière Richelieu. Au besoin, une ressource de l'ATDR pourra les accompagner.

ÉTUDE DE LA RÉOLUTION COURS D'EAU

Le Syndicat de l'UPA de Rivière Noire demande à la Fédération et à la Confédération :

- De faire les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales (MAPAQ, MELCC, MERN) et universitaires afin qu'ils fournissent l'expertise nécessaire (ingénieur, géomorphologue, agronome, biologiste) à la gestion intégrée des cours d'eau en considérant l'ensemble de leurs caractéristiques propres (ex.: la vitesse d'écoulement, ses méandres, sa pédologie et sa pente).

Les membres du comité sont informés que les récentes modifications à la LQE et à ses règlements permettent désormais aux MRC de déposer une demande d'autorisation générale pouvant inclure plusieurs interventions dans les cours d'eau pour une période de 5 ans. Cet allègement réglementaire offre une souplesse aux MRC puisque certains travaux sont soustraits de l'obligation de payer une contribution financière et de fournir une étude de caractérisation.

De plus, malgré les informations précédemment présentées, les récentes modifications à la LQE et à ses règlements prévoient pour plusieurs activités la nécessité de fournir des analyses réalisées par des professionnels. Les unions municipales (UMQ et FQM) ont déjà souligné au gouvernement que plusieurs municipalités ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour réaliser ces analyses. Dans



tous les cas, les coûts engendrés finiront par être transmis aux contribuables, dont les producteurs agricoles.

RECOMMANDATIONS:

- Informer le syndicat local des récentes modifications apportées à la LQE et à ses règlements.
- Adresser une demande à la Confédération afin qu'elle collabore avec les unions municipales dans leurs représentations auprès du gouvernement.

AUTRES SUJETS DISCUTÉS

Les élus prennent connaissance et adoptent une résolution à soumettre à la Confédération en rapport avec les informations relatives aux unités d'évaluation. Celle-ci demande à la Confédération de faire les représentations nécessaires auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de s'assurer que les comptes de taxes envoyés aux propriétaires des unités d'évaluation faisant partie d'exploitations agricoles enregistrées contiennent annuellement toutes les informations pertinentes nécessaires à la vérification des critères d'admissibilité et au calcul du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Ils adoptent également, de façon unanime, une demande d'appui provenant de la part du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour la poursuite des activités du programme menant au diplôme d'études professionnelles *Mécanique agricole*.

Le comité procède à la nomination de nouveaux représentants au sein de la Table de développement de la production biologique de l'UPA ainsi que de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal.

Les élus prennent connaissance des activités qui reviendront au cours de l'été, soit les Portes ouvertes sur les fermes du Québec et la Tournée Mangeons local.

